

Image not found or type unknown



Renseignement sur la sous prefecture ??

Par **khuilos**, le **09/07/2009** à **02:17**

bonjour, ya t il des risques de se presenter a la sous prefecture de palaiseau pour une demande régularisation par le travail en qualité de chef de chantier ,car j ai reçu une invitation de quitter le territoire mais en 2006 ??

est ce qu il peut y avoir reconduite a la frontirere ?? etc....

merci

Par **anais16**, le **09/07/2009** à **13:18**

Bonjour,

si l'OQTF date de 2006 alors elle n'est plus exécutoire. Vous pouvez donc vous rendre à la sous préfecture pour déposer votre dossier. Allez-y accompagné, c'est toujours mieux d'avoir un témoin avec soi.

Pour la police, il est fort peu probable que vous soyez interpellé à la sous préfecture. Rassurez-vous. Cela arrive en général lorsque la préfecture convoque un étranger et la mention sur la convocation doit préciser "en vue d'un éloignement"; mais ça reste assez marginale comme procédé.